Seuil des frais du marché et financement opérationnel

Le seuil des frais du marché définit les limites d'augmentations de frais des établissements désignés, offrant ainsi une meilleure cohésion quant à leur gestion des frais de garde d'enfants dans l'ensemble de la province. Ce seuil des frais du marché représente le coût quotidien maximal des services fournis à un enfant en bas âge ou à un enfant d'âge préscolaire dans un établissement désigné.

Le seuil des frais du marché établit une grille tarifaire provinciale dans le cadre de laquelle les exploitants d'établissements de garderie éducative peuvent gérer leurs frais. Toutefois, si le coût quotidien des services se situe actuellement à la limite du seuil maximal des frais du marché ou s'il est supérieur à cette limite, aucune augmentation ne sera autorisée.

Le seuil des frais du marché a été instauré en décembre 2017 à partir des frais de garde facturés à l'époque aux parents. Il a fait l'objet d'une actualisation à la suite d'une révision en 2022 et de consultations sectorielles. Vous trouverez ci-dessous le nouveau seuil des frais du marché, en vigueur au 1^{er} avril 2023.

		Nourrisson	Enfant âgé de deux ans	Préscolaire
Grande ville	Journée complète	44,60 \$	39,64 \$	37,80 \$
	Journée partielle	33,48 \$	29,70 \$	28,40 \$
Petites régions urbaines et régions rurales	Journée complète	40,07 \$	35,21 \$	33,80 \$
	Journée partielle	30,02 \$	26,46 \$	25,38 \$

Il est interdit aux exploitants d'établissements désignés de facturer aux parents un montant supérieur aux frais quotidiens prévus dans la grille tarifaire normalisée des parents. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter : <u>Information pour les familles (gnb.ca)</u>

En quoi consiste le financement opérationnel?



Le financement opérationnel consiste en un financement permanent visant à aider les exploitants à compenser les coûts associés au respect des exigences supplémentaires inhérentes au programme de désignation, afin d'améliorer toujours la qualité des services offerts aux familles par les établissements de garderie éducative. Une partie du financement permettra aux établissements de garderie éducative désignés d'offrir et de maintenir des places pour nourrissons.

Tous les établissements désignés pourront recevoir une subvention de fonctionnement de :

- 3,00 \$ par jour pour chaque enfant d'âge préscolaire inscrit
- 15,00 \$ par jour pour chaque nourrisson inscrit

Pour obtenir de plus amples renseignements

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec nous du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 16 h 30, à l'exception des jours fériés.

Numéro de téléphone: 1-833-221-9339

Courriel: EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca